

Reçu le
18/03/2020



2020-003 B

Monsieur Jean-Benoît PROBST
Président
Association de défense des riverains de
la voie mère
24 quai du Danube
62100 Calais

→ Monsieur Jean-Pierre GOUVERNEUR
Secrétaire
Association de défense des riverains de
la voie mère
155 rue Duguay-Trouin
62100 Calais

Lille, le 16 MARS 2020

Monsieur le président, Monsieur le secrétaire,

Par courrier du 5 janvier 2020 adressé à monsieur Jean-Pierre FARANDOU, président de la SNCF, vous faites part de votre insatisfaction concernant l'avancement du projet de modernisation de la voie mère de Calais, insuffisant à vos yeux.

S'agissant d'un sujet relatif à l'infrastructure ferroviaire, il m'a chargée de vous répondre.

Je souhaite tout d'abord vous assurer que SNCF Réseau est sensible aux conséquences pour les riverains du trafic ferroviaire en zone urbaine.

Mes équipes ont veillé à mener les études concernant le projet de modernisation de la voie mère de Calais dans le cadre réglementaire en vigueur et dans les délais prévus. Elles ont notamment fait l'objet d'une concertation volontaire conduite de septembre 2017 à octobre 2018 afin de pouvoir recueillir les avis du territoire et les prendre en considération.

Cette concertation a fait ressortir de nombreuses remarques concernant les nuisances acoustiques et vibratoires, ainsi qu'une demande forte d'étudier des tracés alternatifs au tracé actuel de la voie mère.

Le comité de pilotage du 4 décembre 2018, coprésidé par l'Etat et la Région, a donc acté l'impossibilité de poursuivre l'opération selon le programme initial et a décidé de mener en 2019 les échanges nécessaires entre parties prenantes afin de définir les modalités d'organisation d'une nouvelle étude préliminaire sur les tracés alternatifs. La perspective de travaux tels qu'initialement prévus à l'horizon 2021 a donc été reconsidérée.

Suite à plusieurs réunions de travail en 2019 et au comité de pilotage du 18 décembre 2019, SNCF Réseau a proposé un nouveau phasage de l'opération permettant d'engager, dans le respect du cadre réglementaire, la réalisation d'une première phase de travaux. Ce phasage a pour objectif de répondre, autant qu'il est possible, aux nuisances subies par les riverains, sans attendre les résultats de l'étude à mener sur les tracés alternatifs.

Les travaux prévus dans cette première phase sont les suivants :

- Mise en place de pictogrammes aux passages à niveau n°84 et n°161
- Mise en place de protections de façades sur l'ensemble du périmètre prévu au programme initial, incluant donc la rue Duguay-Trouin
- Renouvellement et simplification des voies ferrées situées entre la gare de Calais-ville et le passage à niveau n°163, incluant la pose de systèmes anti vibratile

Les travaux de cette première phase sont en cours de planification afin d'être intégrés au portefeuille des travaux à réaliser dans la Région Hauts-de-France. Cette planification s'inscrit dans la programmation stratégique des travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire national.

SNCF Réseau a pu néanmoins prioriser les travaux sur les PN84 et 161 dès 2021 afin de répondre aux problèmes de klaxon des trains à chaque franchissement de ces deux passages à niveau. La réalisation des protections de façades pourra également être réalisée à partir de 2021, une fois l'autorisation de travaux obtenue et le financement avec les partenaires financiers décidé.

Par ailleurs, l'entreprise VIIA étudie actuellement la faisabilité d'utiliser un nouvel engin qui devrait être moins bruyant que le matériel existant. Mes équipes l'accompagnent dans cette démarche qui impacte l'exploitation et l'infrastructure ferroviaire.

Concernant l'étude d'une desserte par un barreau à l'Est de Calais, je vous invite à vous rapprocher de l'Etat et de la Région Hauts-de-France, cette question ne relevant pas de la responsabilité de SNCF Réseau.

Soyez assurés que nous continuons à agir pour que le projet puisse avancer, dans le respect des calendriers, procédures internes et cadre réglementaire en vigueur, en prenant en compte la situation que vous vivez quotidiennement.

Il va de soi qu'une compréhension mutuelle de nos différentes contraintes respectives est gage d'efficacité et de réussite dans l'aboutissement de cette opération.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, monsieur le secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice territoriale

Sandrine GODFROID



Copie à : Monsieur le préfet de la Région Hauts-de-France